

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### DATAPASS, UN OUTIL DE CONNAISSANCE TRANSFRONTALIER PARTAGE AU SERVICE DES TERRITOIRES DU SUD EUROPE ATLANTIQUE ET PYRENEEN

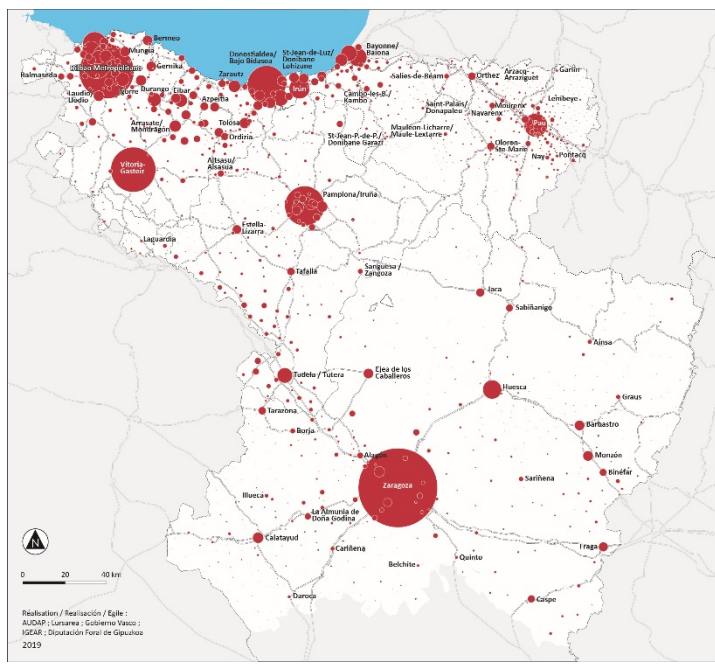
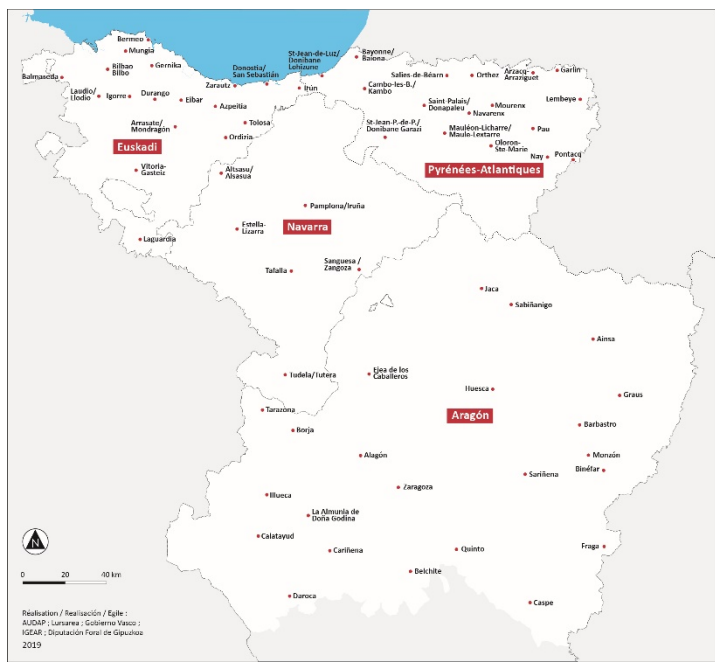
Pour la première fois, sous la conduite, côté français, de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et, côté espagnol, des Communautés Autonomes d'Euskadi, de Navarre et d'Aragon, et de la Diputación Foral du Gipuzkoa, sept « services d'ingénierie »<sup>1</sup>, directement impliqués dans la définition des politiques publiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme, ont mis en commun leurs savoir-faire. Objectifs : bâtir des connaissances partagées et faire de leur coopération une force.

En effet, les informations statistiques concernant ce vaste territoire, s'articulant autour d'une frontière allant de la baie de Txingudi au col du Portalet, de près de 58 000 km<sup>2</sup> et comptant près de 4 680 000 habitants en 2015 (cf cartes en page 2), sont encore trop peu nombreuses et partielles. Il n'existait pas jusqu'à aujourd'hui de dispositifs assurant la correspondance systématique des données entre chacun des versants de la frontière. Pour ce faire, les sept « services d'ingénierie » ont homogénéisé les données et les couches géographiques du niveau « communal » pour une lecture comparable et cohérente de cet espace transfrontalier.

Le parti pris de la publication « DATA PASS » est de faire connaître ces premiers travaux. Elle présente sous format cartographique les caractéristiques physiques et environnementales générales de ce territoire, et surtout l'implantation des populations, le système urbain et les dynamiques démographiques.

Première pierre dans la construction d'un observatoire transfrontalier partagé, en lien direct avec la Conférence Atlantique Transpyrénées<sup>2</sup>, « DATA PASS » est complété par une « Story Map », accessible à l'adresse <https://goo.gl/oQyDzf>, qui propose une lecture dynamique et interactive des cartes présentées dans la publication.

A quoi cela sert-il ? Grâce à ces documents, et en particulier grâce à la « Story Map », n'importe quel individu - élu, technicien ou particulier - pourra connaître les données démographiques des communes, ou des ensembles de communes de son choix, situées de l'autre côté de la frontière. Ce recellement de données communales n'existait pas. Il ne s'agit pas que de statistiques : le lecteur ou la lectrice dispose aussi d'une analyse qui lui permet de re-contextualiser ces données par rapport à l'armature urbaine du territoire, et ainsi de mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre. Enfin, ces données sont particulièrement utiles pour les élus dans le cadre des relations de coopération, pour les techniciens de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour travailler à la définition et à l'articulation des politiques publiques et/ou projets de part et d'autre de la frontière, pour des acteurs du privé pour impulser des initiatives transfrontalières.



<sup>1</sup> Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques (Mission coopération transfrontalière et extérieure) ; Communauté d'Agglomération du Pays Basque (Mission Europe, transfrontalier et politique contractuelle) ; AUDAP (Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées) ; Département « Environnement, Planification Territoriale et Logement » du Gouvernement Basque ; Département « Mobilité et Aménagement du Territoire » de la Diputación Foral du Gipuzkoa, Communauté Forale de la Navarre avec la collaboration de Nasuvinsa (Lursarea), Communauté Autonome d'Aragón à travers la participation de l'IGEAR

<sup>3</sup> L'organisme de collaboration dénommé Conférence Atlantique Transpyrénées (CAT) réunit la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Pyrénées-Atlantiques, l'Agglomération Pays Basque, et les institutions espagnoles de Gipuzkoa, Euskadi et Navarre. La CAT a été créée par convention du 1er mars 2007, et renouvelée le 11 janvier 2019. C'est une instance pluri-partenaire d'information, de concertation et de coordination. Il s'agit du seul organisme de coopération associant à la fois les différents niveaux de collectivités au nord et au sud de la frontière, et l'Etat français à travers la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques. Par cette collaboration, les acteurs publics engagés souhaitent mieux connaître les cadres juridiques, et leurs procédures respectives, améliorer leurs conditions d'intervention sur la zone frontalière, et ainsi mieux répondre aux préoccupations des citoyens des deux côtés de la frontière.